

URGENT

NON CONFORMITE BACTERIOLOGIQUE

Expéditeur : Laboratoire TERANA Haute-Loire
16 Rue de Vienne
43000 LE PUY EN VELAY

Destinataire(s) :
ars-dt43-eaux@ars.sante.fr
contact@mairielesestables.fr

Date et heure d'envoi : 30/04/2026 à 11:24

Référence : 260423126415-02



ARS Auvergne-Rhône Alpes Délégation Départementale Haute-Loire

Adresse de messagerie : ars-dt43-eaux@ars.sante.fr
Téléphone : 06.30.81.80.82

Le service Santé-Environnement vous informe du(es) dépassement(s) d'une(de) limite(s) de qualité bactériologique du prélèvement suivant réalisé le : 27/04/2026

Code PSV	Commune + localisation exacte du prélèvement	Chlore libre (mg/l)	Chlore total (mg/l)	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
				Limite de qualité = 0	Limite de qualité = 0
1408	LES ESTABLES - LA VACHERESSE - 12 RUE DE L ASSEMBLEE (CUISINE)	<0,05	<0,05	7	0

Ci-dessous les résultats complémentaires au prélèvement :

Analyses microbiologiques	Unité	Référence de qualité	Résultat
Coliformes	UFC/100ml	0	7
Analyses physico-chimiques	Unité	Référence de qualité	Résultat
Ammonium	mg(NH4)/L	0,1	<0,01
Chlorures	mg(Cl)/L	250	en cours
Conductivité	µS/cm	200 à 1100	44
Couleur	mg(Pt)/L	15	<5
pH eau	unités pH	6,5 à 9	6,5
Sulfates	mg(SO4)/L	250	en cours
Turbidité	FNU	2	<0,3

Le service Santé-Environnement vous demande de :

- Vérifier l'état d'entretien et le fonctionnement des ouvrages concernés (captages, stations de traitement, réservoirs, réseaux de distribution, ...)
- Procéder à une désinfection des ouvrages concernés (captages, réservoirs) afin d'avoir une rémanence du désinfectant en tous points du réseau d'eau potable ;
- **L'informer des actions correctrices mises en œuvre suite à cette non-conformité en complétant le tableau ci-dessous et en le renvoyant à l'adresse de messagerie : ars-dt43-eaux@ars.sante.fr**

Ces éléments d'information conditionneront l'(les) éventuel(s) prélèvement(s) de recontrôle qui sera (seront) réalisé(s) afin pour vérifier le retour à la normale de la situation.

Date	Personne intervenant	Détail de l'intervention
30/04/2026	Frédéric REDON	Traitement chlore 2 x 25 cl à 9,6 % à 13 h 30